

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2018

Présents : M. Pecchioli, M. Planchenault, M. Gouault, M. Lenaerts, M. Peillon, M. Verney, M. Beauchet, Mme Biffard, Mme Boucault, M. Chalembert, M. Chalette, M. Corbin, Mme Guérin, M. Guillaume, M. Guiot, Mme Hubert, Mme Landemaine, Mme Lesieur, M. Letourneur, Mme Peuvret, M. Potts, M. Quineau, Mme Vail.

Excusés : M. May (pouvoir à M. Lenaerts), Mme Massola (pouvoir à Mme Vail), M. Olivier (pouvoir à M. Potts).

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal en date du 23 mai 2018.

2) Encaissement des subventions de Nocé Patrimoine et de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église de Nocé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Nocé Patrimoine a contribué à hauteur de 4 500 € en complément du reversement des dons collectés par la Fondation du Patrimoine (5 500 €) pour les travaux de restauration de l'église de Nocé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte l'encaissement de la subvention de Nocé Patrimoine et du reversement des dons collectés par la Fondation du Patrimoine et autorise le maire à émettre les titres de recettes.

3) Tarifs 2018/2019 de la restauration scolaire

Vu la délibération n°59-2017 du conseil municipal de Perche en Nocé en date du 30 juin 2017 portant sur la tarification des repas scolaires,

Vu la nécessité de fixer le tarif des repas scolaires pour l'année scolaire 2018/2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer les tarifs comme suit :

- Repas enfant : 3,25 € ;
- Repas enfant allergique : 1,65 €
- Repas cantinière, stagiaires, personnel communal et communautaire : 3,25 € ;
- Repas enseignants et intervenants extérieurs : 6 € ;

4) Reversement du bénéfice de la vente des boissons du 13 mai 2018

Monsieur Verney informe l'assemblée que le bénéfice du débit de boissons de la fête communale de Colonard-Corubert du 13 mai 2018 s'est élevé à 328,31 €.

Il propose de reverser cette somme à l'association des Trois Clochers sous forme de subvention, celle-ci ayant fait fonctionner la buvette et la licence IV de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire et décide de prendre une décision modificative, les crédits nécessaires à cette décision n'étant pas inscrits au budget général 2018.

5) Révision des statuts de la CDC Cœur du Perche

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la révision des statuts de la C.D.C Cœur du Perche présentée lors de la séance du conseil communautaire du 9 avril 2018.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur la rédaction des statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord à cette modification.

6) Questions diverses :

Informations communautaires :

- Monsieur Verney en charge des affaires scolaires informe l'assemblée de l'arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à la prochaine rentrée scolaire et donne les effectifs prévisionnels. Les plannings des agents sont en cours d'élaboration, en préparation des décisions qui seront prises en juillet.
- Pôle de santé : l'Agence Régionale de la Santé va entériner la nouvelle organisation courant juillet.

Informations communales :

- Philippe Planchenault fait le point sur l'avancement des travaux à la pharmacie de Nocé, sur le nombre d'heures restant à récupérer par le personnel administratif au 30 juin 2018 qui est équivalent à celui du 1^{er} janvier 2016 et précise que l'augmentation du temps de travail de Gaëlle Morineau, adjoint administratif, sera effective au 1^{er} juillet 2018.
- Un appel à un architecte va être lancé pour l'aménagement de la salle communale de Saint Aubin des Grois.
- Un pot de départ est fixé au 6 juillet à 18H à la mairie de Saint Jean de la Forêt pour le départ à la retraite de Bernard Sépart, agent technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H et suivie de la visite des locaux du pôle de santé, de la nouvelle pharmacie et de l'endroit de la résidence d'Artistes.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 4 juillet

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

